

Zimbra

dut@pordic.fr

Zone 1 AUY sur le terrain de l'aéroport

De : Thérèse Flageul

mar., 04 déc. 2018 14:08

Objet : Zone 1 AUY sur le terrain de l'aéroport**À :** enquetepublique plu
<enquetepublique.plu@pordic.fr>

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le PLU de Tréméloir Pordic, je m'interroge sur la nécessité, l'utilité et la pertinence d'une création d'une zone 1 AUY sur le terrain de l'aéroport.

La loi littoral stipule : "toutes extensions doit se faire en continuité avec les villages existants, hameaux nouveaux intégrés à l'environnement".

Or, dans cette zone, il n'y a aucun village ni hameau. De plus, la proportion des zones humides a été fortement diminuée (de 11 ha à 4 ha) soit disant de façon "justifiée" alors que l'implantation de cette nouvelle zone d'activité ne semble pas aller dans le sens de la protection de l'environnement et surtout des zones humides.

De plus, les futures nuisances sonores engendrées sont inévitablement, d'autant plus que la proximité des pistes empêche toute construction de système de hauteur suffisante visant à "casser" même atténuer la diffusion du bruit.

Au vu de la protection de l'environnement, des nuisances sonores... cette zone 1 AUY semble, devrait être abrogée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, mes salutations distinguées.
